

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

Convocation du 14 NOVEMBRE 2020

PRESENTS : Roger COSTARD, Maire, Philippe HEURLIN, Valérie GAREL, Dominique LEFORESTIER, adjoints, Jocelyne ROBILLARD, Sylvie GIRAUD, Antoine DIVARD, Tanguy ROQUIER, Anne-Sophie ROUXEL, Werner BUKENBERGS.

ABSENTE excusée : Marie PRALONG (pouvoir donné à Roger COSTARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Sophie ROUXEL

Le Maire ouvre la séance à 19h10

Signature des registres des délibérations : séance du 03/10/2020 (pas de remarques de l'assemblée),
Le Maire sollicite l'assemblée pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : *Suite à donner à la décision de fermeture du secrétariat 1 samedi sur 2* : pas d'objection à la demande .

Mise en enquête publique du projet de déclassement de la voie sise à la « Ville es Bourdais » (2020-11-01)

Le Maire rappelle les délibérations antérieures et les démarches entreprises en vue d'un potentiel déclassement d'une voie publique située à la « Ville es Bourdais à des fins d'aliénation.

Le cabinet de géomètre EGUIMOS était sur place le 15/10/2020 en présence des tiers concernés par l'opération qui ont validé le procès-verbal définissant le bornage suivant le plan présenté par le Maire.

Les biens du domaine public sont inaliénables, toutefois les articles L 2111-1 et L 2111-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) prévoit le déclassement d'un bien en vue de son intégration dans le domaine privé communal à des fins d'aliénation après l'organisation d'une enquête publique préalable.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE Le Maire à lancer la procédure d'enquête publique visant au déclassement de la voie publique ceinturée par les parcelles cadastrées section B n° 256, 255, 254, 622 (plan joint).

Examen devis panneaux de signalisation des lieux-dits (2020-11-02)

Le Maire rappelle le projet d'acquisition de panneaux de signalisation des lieux-dits, il donne la parole à Antoine DIVARD qui pilote l'opération.

Les devis reçus sont présentés :

- Entreprise SPM22 : 34 panneaux de lieux-dits, 12 directionnels, 1 diagrammatique, 1 RIS (la société est venue à Guenroc)..... 11 007.28 € HT montant prévisionnel incluant la pose ;

- Entreprise SICOM : 34 panneaux de lieux-dits, 2 totem, 12 panneaux bi-mât, pas de RIS..... 13 923.04 € HT montant prévisionnel incluant la pose ;

-Direct signalétique..... 10 330.95 € montant prévisionnel sans pose.

La discussion pour évaluer les besoins en matière de diagrammatiques, RIS s'engage.

Tanguy ROQUIER précise que si on fait 1 RIS il faudrait y mettre le nom des rues.

Le Maire informe que l'opération a obtenu un financement public à hauteur de 80 % (soit 9600 € maximum) d'une dépense subventionnable de 12 000 € dans le cadre du plan de relance lancé par le Conseil Départemental 22.

Tanguy ROQUIER précise qu'il existe des normes et instructions ministérielles (normes réfléchissantes, pose en scellement direct résistant au vent, matériel classe 1, 2 avec durée de vie différente, ...).

Tanguy ROQUIER précise que les indications en matière de normes ne figurent pas sur le devis, elles devront y figurer sur le devis définitif et la facture.

Dominique LEFORESTIER informe que le service communication travaille sur le logo communal : celui utilisé n'est peut-être pas le bon, c'est à vérifier.

Infos sur les panneaux : si une entreprise locale souhaite y figurer, elle le pourra avec frais à sa charge.

Choix coloris panneaux : vert avec 1 seule ligne jaune au-dessous texte.

Après délibération et vote ayant donné le résultat suivant :

(en l'absence de proposition pour la pose, la société Direct Signalétique est exclue)

Avis favorable (devis prévisionnel) société SPM 22..... 10 voix

Avis favorable (devis prévisionnel) société SICOM..... 1 voix ;

Le Maire est autorisé à lancer l'acquisition des panneaux en sollicitant l'entreprise SPM22 en vue de l'établissement d'une offre définitive après état des lieux sur site.

Projet de rénovation de l'église : consultation pour une maîtrise d'oeuvre (2020-11-03)

Le Maire rappelle les discussions antérieures relatives au projet de rénovation de l'église. Il invite Madame Jocelyne MENARD, secrétaire de maire, à présenter les démarches entreprises en vue du lancement d'une consultation dématérialisée visant au choix d'un maître d'oeuvre.

Coût de la maîtrise d'oeuvre pour une opération similaire dans une commune du secteur : 10 % du montant HT des travaux de rénovation, seuil du marché public atteint.

Le cabinet ILEX, ayant réalisé une pré-étude il y a quelques années, a remis des éléments d'un éventuel dossier de consultation au Maire, ces derniers ont été transmis pour avis à Monsieur Guillaume HAMON juriste au centre de gestion 22 chargé des « marchés publics ». L'appel d'offres paraîtra dans un journal local.

Financement public des travaux : dépend du classement de l'édifice (tout ou partie).

Madame Sylvie GIRAUD précise qu'il sera important d'évaluer les charges, les subventions afin de ne pas alourdir la fiscalité des guenrocois. Madame Dominique LEOFRESTIER précise que rien n'a été fait depuis 125 ans d'où la possibilité d'emprunter sur une très longue période. Madame Sylvie GIRAUD fait part de la crainte des guenrocois qui ont peur de la pression fiscale.

Le conseil municipal :

AUTORISE le Maire à établir les documents préparatoires pour le lancement d'un appel d'offres, ils seront examinés par l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Limitation du tonnage voie communale : pont de Beaumont (2020-11-04)

Le Maire rappelle les discussions antérieures au sujet d'une possible limitation de circulation des véhicules empruntant le pont de Beaumont (limitation du tonnage). Dinan Agglomération pourrait lancer une étude d'expertise de l'ouvrage, un courrier commun entre Guitté et Guenroc sera transmis à l'EPCI. Monsieur Tanguy ROQUIER rappelle la réglementation en matière de visites et contrôles des ouvrages d'art mandatés par le (s) propriétaires (s) : voies communales à charge des mairies. Dinan Agglomération en charge de la compétence voirie ne dispose pas de celle sur les ouvrages d'art.

En attente de travaux, il convient de limiter la circulation en terme de tonnage des véhicules circulant sur le pont. La commune de GUITTE également propriétaire du pont a fixé une limitation à 3.5 tonnes.

Après délibération et vote ayant donné le résultant suivant, le conseil municipal :

1 abstention

Favorable à une Circulation limitée au véhicules jusqu'à 3.5 tonnes 8 voix,

Défavorable à une Circulation limitée au véhicules jusqu'à 3.5 tonnes 2 voix.

AUTORISE le Maire à prendre l'arrêté municipal fixant les règles de la limitation nouvellement instaurée et faire le nécessaire en vue de la fourniture et l'installation des panneaux de police.

Mise à jour du tableau des effectifs (2020-11-05)

Le Maire informe, qu'à la suite de la démission d'un adjoint technique en avril dernier, le poste d'agent titulaire est vacant, en effet, le conseil municipal a pris la décision d'un recrutement sous la forme d'un contrat à durée déterminée. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2020 tel que suit :

GRADE	NOMBRE	DHS*	
Adjoint technique 2 nd e classe	Vacant	2.75	
Adjoint technique 2 nd e classe Contrat à durée déterminée	1	2.75	

* durée hebdomadaire de service

Après délibération, le conseil municipal :

VALIDE à l'unanimité le tableau des effectifs au 01/07/2020.

Demandes de subvention (2020-11-06)

Après examen des demandes de subvention et délibération, le conseil municipal :

- France ADOT : refus,
- Prévention routière : refus.

Indemnité 2020 gardiennage église (2020-11-07)

Le Maire informe que l'indemnité de gardiennage de l'église versée en 2018 était de 30 €, pas de versement en 2019, pas de demande de la paroisse.

Après délibération, le conseil municipal ne versera pas cette indemnité en 2020.

Suite à donner à la décision de fermeture du secrétariat 1 samedi sur 2 (2020-11-08)

Le Maire rappelle la délibération prise le 10/07/2020 (n° 2020-07-03BIS) validant la fermeture, à titre temporaire, du secrétariat de mairie 1 samedi matin sur 2 (fermeture semaine impaire) et ouverture au public le vendredi matin. Il avait été acté qu'un bilan serait établi en décembre 2020.

Il informe qu'il n'a pas eu de retour (positif ou négatif) à la décision prise en juillet.

L'assemblée est favorable au maintien d'un samedi travaillé pour l'accueil de la population qui travaille la semaine.

Après délibération et vote, le conseil municipal :

VALIDE, à compter du 01/01/2021, la fermeture du secrétariat de mairie le samedi en semaine impaire, l'ouverture du secrétariat le vendredi matin en semaine impaire.

CHARGE le Maire de faire le nécessaire auprès du Centre de Gestion 22 gérant les « Services partagés ».

QUESTIONS DIVERSES :

Réunion de travail le 24/10/2020 : différents sujets abordés.

- Peinture école (en cours)
- Déplacement container verre,
- Décorations de Noël (en cours)
- Espace local technique

+ d'autres sujets qui pourraient être envisagés notamment si budget :

- Tables+bancs pique-nique à déplacer ;
- Cabine téléphonique : nettoyage réfection peinture, transformation en bibliothèque ;
- Columbarium (actuellement 3 cavurnes) Jocelyne ROBILLARD et Valérie VERGER ont fait le point sur la situation (emplacements disponibles, ...) ;
- Précision de Tanguy ROQUIER : lors des travaux de l'église revoir les croix toutes proches.
- Sylvie GIRAUD informe qu'un problème d'enracinement de sapin lui a été signalé par un tiers.
- Aménagement bourg : chemin piétonnier route du Margat ;
- Opération argent de poche : s'adresse aux 16/18 ans avec accompagnement d'adultes pour des petits travaux (5 €/H), critère d'âge limitatif.
- Enlèvement des volets à la mairie, pose d'un panneau d'affichage entre les 2 portes qui sont à repeindre dans le même coloris que celui de l'église ;
- Local pour les jeunes, associatif ;

Réserve pour stockage matériel, matériaux : local à Cariou, hors d'eau + réserve incendie (Dominique LEFORESTIER en attente d'infos du SDIS 22) ;

City (terrain multisport) en bas de la cour de l'école : le Maire informe qu'il doit y avoir un second plan de relance du Département finançant des projets ciblés : travaux de rénovation énergétique, équipements sportifs, ... ;

Eglise : besoin de verdure devant ;

Nouvel emplacement contanier verre : choix proposé par le Maire à l' espace pique-nique l'extrémité du site à l'écart, proposition validée à l'unanimité ;

Achat chocolats (fêtes de fin d'année) :

Personnel administratif, technique, enseignante,+ 3 bénévoles qui s'occupent de l'église soit 8 boîtes (Dominique LEFORESTIER s'en charge).

1 clé de l'église reste en possession de la personne de Guenroc qui s'en occupait jusqu'à dernièrement :

Situation sur la COVID 19 : faite par Anne sophie ROUXEL à la demande du Maire

Rappel des gestes barrières pour l'ensemble de la population via le bulletin communal ;

Chêne tombé (lotissement HLM) : Qu'en faire ? découpe puis stockage par la commune ;

Réunion : création du syndicat de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance à Guitté le 23/11/20 : Elus invités ;

Date prochain conseil municipal : 18 décembre salle polyvalente à 19 h.

Fin de séance 21 H 35

Le Maire,

le secrétaire de séance,

